

Nom : Girard  
Prénom : Daniel  
Organisme :  
Région administrative : 09 - Côte-Nord

Note : Certains commentaires ou mémoires pourraient être diffusés dans le site Internet du ministère de l'Environnement.

J'autorise le ministère de l'Environnement à diffuser mes commentaires dans son site Internet s'il le souhaite.

Le ministre désire consulter la population sur le projet de Plan de développement durable défini dans le document de consultation. Comme premier pas vers la mise en oeuvre de ce plan, le ministre a déposé un avant-projet de loi sur le développement durable.

Cet avant-projet de loi sur le développement durable prévoit un ensemble de principes et de mesures dont une stratégie de développement durable, des indicateurs, la production de rapports annuels, l'instauration d'un poste de commissaire au développement durable, la création d'un fonds vert et l'introduction d'un nouveau droit dans la Charte des droits et libertés de la personne.

### **Que pensez-vous de la démarche proposée dans le document de consultation?**

La démarche proposée est un processus long, qui ne fait que retarder les décisions appropriées en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

### **Que pensez-vous des principes et des mesures définis dans l'avant-projet de loi?**

Les principes élaborés tel que le développement durable existe depuis plus de 25 ans, mais jusqu'à maintenant le mot durable n'a servi que pour la continuité des opérations des entreprises qui mettent en péril la notion de développement durable

### **Quelles actions seriez-vous prêts à mener pour contribuer au développement durable du Québec?**

L'Association de protection de la rivière Moisie inc. existe depuis 1978 et elle a comme but et objectif la protection de la faune et de la flore de la rivière Moisie et de ses tributaires. Depuis sa création, elle a continuellement protégé l'ensemble du bassin versant de la rivière Moisie. Par le fait même, elle a permis un développement économique important et elle a créé avec différents partenaires plusieurs emplois dans la région. Nous sommes prêts à poursuivre dans le même sens et même davantage. Mais pour cela, il faut arrêter de confronter environnement et développement industriel à tout prix.

À titre d'exemple, en 2003 le gouvernement du Québec a décrété de façon provisoire, le statut de réserve aquatique sur une partie du bassin versant de la rivière Moisie. Depuis ce temps, différentes consultations ont été effectuées dans le milieu afin de produire un document de consultation publique pour l'obtention définitif d'un statut permanent de la réserve aquatique. Dans le cadre de ces consultations au printemps 2004, un consensus s'était établi auprès des différents intervenants. Un an plus tard, le document n'est toujours pas prêt et ceci est principalement dû à un léger changement politique dans la région. Pendant ce temps, une compagnie forestière, en collaboration avec le Ministère des ressources naturelles, Forêt Québec, a demandé une modification au plan quinquennal d'aménagement forestier touchant le bassin versant de la rivière Moisie.

Comment voulez-vous que dans un tel contexte des organismes travaillant avec acharnement au développement durable de leur région puissent avoir une grande confiance dans le processus amorcé récemment par le Gouvernement du Québec.

Nous croyons que la majorité des organismes oeuvrant dans le domaine récréotouristique ont pris le tournant du développement durable depuis quelques décennies, mais un frein à ce développement se perpétue grâce aux politiques des différents gouvernements qui protègent la durabilité d'entreprises allant à l'encontre du développement durable.

En conclusion, nous demandons au gouvernement du Québec d'agir immédiatement pour le développement durable. Pour ce faire, il doit impérativement et ce dès maintenant, mettre en place des mesures qui appuieront le développement durable.

1- Augmenter immédiatement les aires protégées sur l'ensemble du territoire du Québec à un minimum de 8% de sa superficie totale et de prévoir une augmentation jusqu'à concurrence de 12% d'ici 2009 pour se conformer aux exigences des normes internationales.

2- Mettre en place des mesures de mise en valeur des activités récréotouristiques et la reconnaître comme une industrie durable pour assurer une diversification économique des régions ressources.

3- Prendre les mesures nécessaires pour empêcher une industrie qui exploite des ressources naturelles de détruire l'activité économique d'une autre industrie.

4- Mettre en place une stratégie qui permettra aux entreprises de diversifier l'économie en transformant ici ( 2ième et 3ième transformation ), les ressources naturelles du Québec.

### **Autres commentaires :**

Le développement énergétique du Québec doit être fait en fonction de son potentiel propre c'est-à-dire en conservant suffisamment des milieux vierges pour l'ensemble de la collectivité. Dans ce cadre, il est utopique de croire que la filière hydroélectrique est inépuisable. Oui, la ressource hydroélectrique est renouvelable mais la quantité de grandes rivières n'est pas inépuisable. Il est urgent de protéger les bassins versants des grandes rivières encore vierge au Québec. Les générations futures nous en seront reconnaissantes.

On ne peut malheureusement pas partager la vision du Premier Ministre qui affirme que le Québec peut s'enrichir avec l'hydro-électricité comme l'Alberta l'a fait avec le pétrole. Contrairement à l'Alberta. Nous ne produisons pas quatre fois plus d'énergie que nous en consommons.

Nos forêts sont beaucoup trop exploitées, cette surexploitation met en péril la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins.